

## changer I acte de propriete

## Par sergeange, le 26/12/2018 à 10:20

Bonjour! mon probleme est le suivant :

je suis pacsé avec ma compagne, et vis avec elle depuis 18 ans mais la maison dans laquelle nous habitons est a son nom elle etait proprietaire avant le pacs.

nous voudrions mettre a nos deux noms l'acte de propriété de la maison .

1) que devons nous faire pour cela voir un notaire ?

2) combien cela peut il couter?

je vous remercie d'avance s. Colombini

## Par fabrice58, le 26/12/2018 à 11:00

Bonjour!

donc, elle doit vous vendre une partie du bien.

voir un notaire ? bien entendu, lui seul peut constater un transfert de propriété.

combien cela peut il couter ? Le montant de ses honoraires plus les taxes de publicité foncière sur la valeur de la partie vendue, la CSI à 0,1 % sur le même montant.

cdt

## Par **youris**, le **26/12/2018** à **13:13**

bonjour,

votre partenaire doit bien réfléchir aux conséquences en particulier en cas de séparation, avant de mettre son bien propre en indivision. salutations